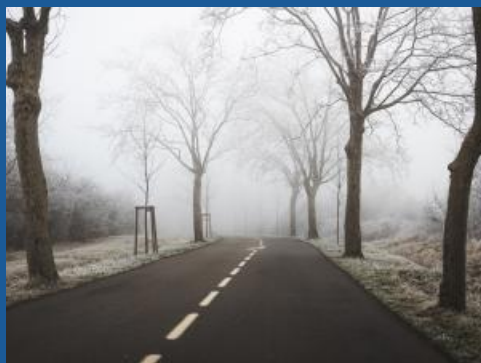


## TRANSPORTS

**PAS DE TRANSPORTS SCOLAIRES CE JEUDI MATIN EN SEINE-ET-MARNE**

En lien avec l'Éducation Nationale et le Conseil départemental, le Préfet de Seine-et-Marne a décidé de procéder à la suspension des transports scolaires pour la matinée du 11 février jusqu'à 11h sur l'ensemble du département.



Créé le: 9/02/2021

- Mis à jour le : 10/02/2021

Le département de Seine-et-Marne a été placé en vigilance orange neige-verglas et en vigilance jaune grand froid par Météo France.

## Suspension des transports scolaires et déneigement

La Direction des transports du Département de Seine-et-Marne a alerté le réseau de transporteurs, les communes, les collèges et lycées ainsi que l'inspection académique de cette suspension de service.

Depuis mardi 9 février au soir et toute la nuit, les agents des routes du Département sont à pied d'œuvre pour déneiger et saler les routes départementales. Tous les automobilistes sont invités à la plus grande prudence, en raison des risques de verglas.

Pour plus d'informations, consultez le site de [Météo France](https://vigilance.meteofrance.fr/fr/seine-et-marne) (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/seine-et-marne>).



Quelles sont les routes départementales sur lesquelles interviennent les agents de la Direction des routes au cours de cet épisode climatique ? Toutes les informations via le dispositif [Infos routes 77](https://www.seine-et-marne.fr/fr/infos-routes-77)

(<https://www.seine-et-marne.fr/fr/infos-routes-77>).

 <p>Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun</p>	 <p>Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver</p>	 <p>Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place</p>
 <p>Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé</p>	<b>VIGILANCE NEIGE VERGLAS</b> 	 <p>Facilitez le passage des engins de dégivrage</p>
 <p>Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments</p>	 <p>Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol</p>	 <p>Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile</p>
	 <b>RESPECTEZ les consignes des autorités</b>	 <b>INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture</b>





Arrêté préfectoral n°2021/CAB/SIDPC/157 - le 10 février 2021 .pdf PDF - 119.61 Ko  
(/sites/default/files/media/downloads/arrete\_interdic\_ts\_10fev.pdf)



Communiqué de presse - chutes de neige - le 10 février 2021 .pdf PDF - 157.16 Ko  
(/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-chutes-de-neige.pdf)



Arrêté préfectoral le 10/02/2021 .pdf PDF - 970.54 Ko (/sites/default/files/media/downloads/arrete-prefectoral-10022021.pdf)